

démographie et destin des sous-populations

Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

LES ANABAPTISTES MENNONITES D'ALSACE AUX XVIIIe et XIXe SIECLES

MARIE-NOËLE DENIS

(Centre National de la recherche Scientifique, France)

I. DEFINITION, DOCUMENTATION ET PARTICULARITES DEMOGRAPHIQUES

1. Définition (1)

Les Anabaptistes-Mennonites constituent une secte religieuse protestante née au temps de la Réforme à Zurich, dans l'entourage de Zwingli et qui diffère des autres églises réformées par :

- le baptême administré aux adultes et sur leur demande, après profession de leur foi ;
- l'absence d'église-institution et, partant, de clergé et de culte, la vie religieuse étant animée par des "anciens" lors "d'assemblées" de fidèles ;
- la séparation radicale de la religion et de l'Etat qui conduit au refus de porter les armes et de prêter serment. Les Anabaptistes, réorganisés après 1536 par un prêtre catholique frison, Menno Simmons, prirent alors le nom de Mennonites.

2. Attitude des autorités

Persécutés à Zurich dès le début de leur mouvement, les Anabaptistes se réfugièrent à Berne et dans la clandestinité des campagnes. Puis ils migrèrent dès 1640 vers le pays de Montbéliard, la Haute et Basse-Alsace et la Lorraine.

Protégés par certains princes, tels le comte de Wurtemberg au pays de Montbéliard, les princes de Salm en Lorraine, ils durent supporter une situation plus précaire en Alsace. Non reconnus par les traités de Westphalie qui autorisaient seulement la pratique des cultes luthérien et calviniste, ils y furent à la fois tolérés et surveillés par une administration accoutumée à gérer les différences. Mal admis par le bas-clergé et l'ensemble de la population, ils étaient par contre, du fait de leurs talents remarquables d'agriculteurs, protégés par les grands seigneurs, qui leur affermaient leurs domaines.

Un édit d'expulsion, promulgué en 1712, ne fut pas appliqué, mais justifia la mise en oeuvre d'un certain nombre de dénombrements spécifiques :

- l'Etat des Anabaptistes domiciliés dans le département de la noblesse de Basse-Alsace en 1717 ;

(1) Pour plus de précisions sur ce paragraphe et le suivant, on consultera avec profit la thèse de Jean Seguy : Les Assemblées Anabaptistes-Mennonites de France. Paris, Mouton, 1977.

- l'Etat des Anabaptistes de 1780 pour la subdélégations de Saverne, Haguenau, Strasbourg, Colmar, Sélestat, Ferrette et Belfort.

Ces documents doivent être interprétés avec prudence puisque dans des circonstances aussi fâcheuses, les Anabaptistes devaient éviter de se signaler aux autorités.

Avec la Révolution française, les Anabaptistes-Mennonites acquièrent une existence légale, mais le régime égalitaire de la République leur refusa tout privilège distinctif.

De même, au-delà de la grande enquête religieuse de l'an XII, les dénombremments les concernant disparurent peu à peu. Une rubrique portant sur l'appartenance religieuse fut ménagée dans les listes nominatives des recensements de 1841, 1851 et 1861. Pour tous les autres, de 1836 à 1866, la religion est systématiquement mentionnée en observation. Au-delà de cette date, ce type de préoccupation disparaît des dénombremments de population, sauf localement en 1962.

Ces renseignements collectés ont fait l'objet de dépouillements spéciaux :

- en 1842, le nombre des Anabaptistes par commune ;
- en 1853, la répartition par arrondissement avec une distribution selon les cultes pratiqués ;
- en 1861, la population par commune, et par religion, comprenant : catholiques, protestants (luthériens), réformés (calvinistes) et autres sectes protestantes ;
- en 1962, la répartition par commune, de la population totale par religion déclarée, comprenant : catholiques, protestants, israélites et musulmans.

Seules les analyses en 1842 et 1853 mentionnent expressément les Anabaptistes.

3. Particularités démographiques

Leur particularisme religieux, leur isolement social, leur situation "à part" vis-à-vis des autorités, conduisent les Anabaptistes à un comportement démographique différent de celui de la population globale. L'interdiction de se marier hors de la secte, la taille réduite du groupe et l'absence de prosélytisme, entraînent une endogamie ethnique, des mariages tardifs et l'importance du célibat. Leur situation officielle précaire, l'obligation qui leur est faite au XVIIIe siècle de n'être que fermiers, avec des baux généralement de neuf ans, les conduit à une très grande mobilité qui voit leur groupe peu à peu se déplacer vers l'ouest au XIXe siècle et même jusqu'aux Etats-Unis où ils constituent en particulier le groupe très prospère des Amish. Leur isolement, leur frugalité biblique, qui exclut par exemple la consommation d'alcool, leurs talents reconnus de médecins, et de vétérinaires empiriques, dès le XVIIIe siècle, laissent supposer, parmi eux, une mortalité différente de celle de la population environnante. Enfin la rumeur publique les accuse souvent de "proliférer", et on peut les soupçonner de pratiquer une fécondité "défensive" propre aux populations minoritaires. C'est sur ce point que portera notre étude, afin d'essayer de vérifier l'hypothèse d'une fécondité anabaptiste différente de celle de l'ensemble de la population.

II. LA METHODE DE TRAVAIL

Etant donné les difficultés que présente la recherche démographique sur une population aussi mobile que celle des Anabaptistes, notre investigation s'est limitée à la province d'Alsace pour le XVIII^e siècle et au département du Bas-Rhin pour le XIX^e siècle (2).

Les termes n'en restent pas moins valables pour une étude géographiquement plus vaste.

1. Pour le XVIII^e siècle

La très grande inégalité des documents est un obstacle non négligeable. Ceux-ci donnent en général des dénombrements par feux, 52 feux par exemple au XVIII^e siècle (3). On peut estimer la population correspondante à 496 individus (4).

Le dénombrement de 1780 compte pour l'Alsace 179 familles comportant 695 personnes, ce qui équivaut à 5,79 personnes par famille, y compris les domestiques, les ascendants, collatéraux, enfants célibataires âgés vivant encore au foyer. Néanmoins certains documents distinguent les domestiques (subdélégations de Saverne et de Strasbourg), le nombre d'enfants (subdélégations de Ferrette, Saverne et Strasbourg), leur âge, même s'ils ne résident plus avec leurs parents, ainsi que celui de leur mère (subdélégation de Sélestat). Cet ensemble de données permet d'étudier, de manière assez précise, la composition des familles.

2. Pour le XIX^e siècle

Nous disposons des états des Anabaptistes tirés des recensements de 1841, 1851 et 1861. A partir de ces indications, nous avons relevé, dans les communes où les communautés étaient le plus fréquemment signalées, à partir des listes nominatives de la population, la composition des familles entre les recensements de 1836 et de 1866. Pour retrouver les enfants éventuellement nés et décédés entre deux recensements et préciser la date de naissance des enfants recensés ainsi que l'âge de leur mère, nous avons consulté les registres d'état civil des naissances pendant les périodes de présence de la famille dans la commune et en relation avec le nombre et l'âge des enfants signalés sur les listes nominatives. Cet inventaire est assez rapide, puisque chaque registre d'état civil comporte, à la dernière page, la liste alphabétique des enfants nés au cours de l'année et leur date de naissance.

Ces divers renseignements nous ont permis de constituer des feuilles de famille de type E0 selon la nomenclature de Louis Henry. Ces feuilles ne comportent pas de date de mariage et le début de l'observation commence avec la date du premier recensement où apparaît la famille, ou de la première naissance retrouvée. De même la date de fin d'observation est celle du

(2) Une partie du département actuel, comprenant deux communautés anabaptistes, faisait alors partie du département des Vosges. Nous ne l'avons pas étudiée, faute de temps pour aller travailler aux archives de Epinal.

(3) Abbé Grandidier : *Oeuvres inédites*, Colmar Alsatia 1865-1867, t. V pp. 161-166.

(4) Jean Seguy, *op. cit.*, p. 142.

dernier recensement ou de la dernière naissance où la famille est présente. L'âge de la mère ne nous est pas connu par son acte de naissance, mais les divers recoupements entre les renseignements fournis par les registres d'état civil et ceux des listes de recensement permettent une bonne approximation.

A partir de ces feuilles, on peut déterminer, pour chaque famille :

- l'âge de la mère à chaque naissance,
- les intervalles de temps entre chaque naissance.

Nous avons ainsi réuni 23 feuilles de famille utilisables.

Etant donné qu'il y avait 564 Anabaptistes dans le Bas-Rhin en 1841, répartis en 118 familles, à raison de 4,75 personnes par famille, cet échantillon représente 20 % des familles anabaptistes résidant alors dans le département. Cet échantillon, quantitativement valable, l'est beaucoup moins en qualité puisqu'il n'a pu toucher que les familles les plus stables. Il faut néanmoins se contenter des résultats obtenus sur cette base.

III. LES RESULTATS

1. Evolution de la population totale

En 1717 le département de la noblesse de Basse-Alsace comptait 91 Anabaptistes. Ils étaient 496 dans toute l'Alsace au milieu du XVIIIe siècle, 695 en 1780 et, pour le Bas-Rhin, 564 en 1841, 504 en 1851 et 687 en 1861. L'importance de cette population a peu changé au cours de ce siècle.

2. Evolution du nombre de personnes par famille

L'étude du nombre de personnes par famille révèle des formes de vie domestique de type patriarcal. Au groupe familial viennent s'adjoindre un grand nombre de domestiques, d'ascendants, de collatéraux célibataires et d'enfants en âge d'être mariés. La situation a peu changé puisque, composé de 4,73 personnes en 1780, le groupe familial comprenait 4,75 personnes en 1841.

3. Evolution du nombre d'enfants par famille

En 1780, le nombre moyen d'enfants par famille était de 3,03 pour toute l'Alsace. Le nombre moyen d'enfants vivant au foyer était de 3,21 pour les subdélégations de Strasbourg, Sélestat, Haguenau et Ferrette.

Dans la subdélégation de Sélestat, la seule qui fournisse un dénombrement aussi détaillé, le nombre moyen d'enfants vivants par famille, qu'ils résident ou non au foyer, était de 4,12. En appliquant à ce nombre un taux de mortalité jusqu'à un an de 162 pour mille (taux de mortalité infantile en France de 1846 à 1850), on obtient une moyenne de 4,90 enfants nés par famille. Si l'on prend uniquement en considération les familles achevées où la mère est veuve, décédée, ou a dépassé 45 ans, on obtient une moyenne de 5,38 enfants vivants par famille, c'est-à-dire 6,40 enfants nés. Si l'on ne considère enfin que les familles complètes où la mère a atteint 45 ans, en état de mariage, on obtient respectivement 7,33 enfants vivants et 8,73 enfants nés. Ces nombres révèlent une fécondité importante, compte tenu de l'âge tardif du mariage.

L'évolution du nombre moyen d'enfants vivants de moins de 15 ans par famille révèle une tendance à la baisse au cours du siècle considéré (figure 1).

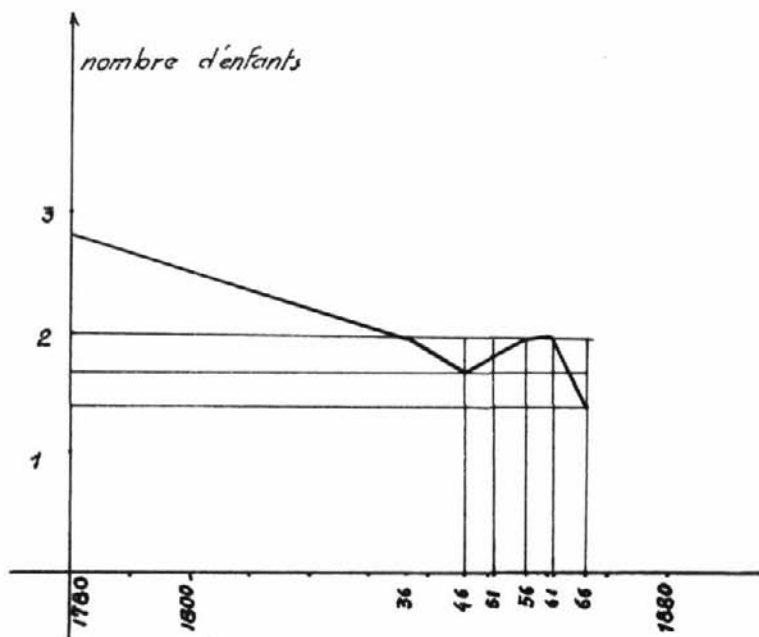


Figure 1 - Nombre moyen d'enfants de moins de 15 ans par famille Mennonite.

4. La fécondité

Les feuilles de famille permettent une étude assez approfondie de la fécondité, approximativement entre 1823 et 1866, avec une observation plus poussée entre 1840 et 1866.

Le taux global de fécondité légitime pendant cette période est de $0,32$ et correspond à un intervalle moyen entre les naissances de 24,45 mois. L'évolution du taux de fécondité légitime selon l'âge de la mère révèle

TABLEAU I - NOMBRE MOYEN DE NAISSANCES PAR FEMME EN 5 ANS DE VIE CONJUGALE

	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans
Mennonites	0,00	2,00	1,83	1,60	1,17	1,00
Bosselshausen	2,31	1,68	1,52	1,15	0,50	0,10
1737-1837						

que les femmes anabaptistes, du fait de leur mariage tardif, ont plus d'enfants à des âges plus avancés que le reste de la population (5), (figure 2).

L'étude du nombre moyen des naissances en cinq ans de vie conjugale (tableau 1) et le nombre d'enfants nés pour cent femmes ayant vécu cinq années d'âge en état de mariage révèlent les mêmes décalages (figure 3).

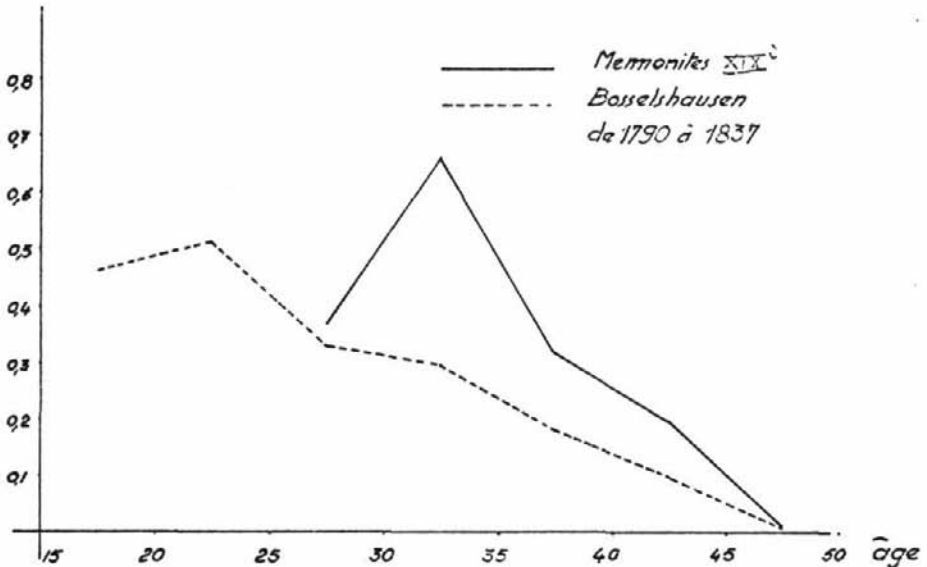


FIGURE 2 - Taux de fécondité légitime par groupe d'âges selon l'âge de la femme.

Jusqu'à la classe d'âge 45-49 ans, toutes les femmes anabaptistes ayant vécu cinq années en état de mariage ont eu au moins un enfant alors qu'un pourcentage croissant de femmes de Bosselshausen n'ont pas eu d'enfant dès 25-29 ans. par ailleurs, dans toutes les classes d'âge, elles ont eu plus d'enfants que leurs homologues de Bosselshausen. Néanmoins, le nombre d'enfants nés en cinq années d'âge n'est jamais très élevé : si 50 % des femmes ont deux enfants entre 30 et 34 ans, 60 % n'en ont qu'un entre 35 et 39 ans, et 83 % entre 40 et 44 ans, 100 % entre 45 et 49 ans (figure 3).

De ce fait l'âge moyen des mères à la dernière naissance, pour les familles complètes, est élevé : 40,5 années et le taux d'infécondité définitive selon l'âge est particulièrement bas (tableau 2). Parmi la population anabaptiste, 85 % des femmes de 35 ans ayant atteint 40 ans en état de mariage et 75 % des femmes de 40 ans sont encore aptes à avoir des enfants.

(5) Les comparaisons ont été faites avec la paroisse luthérienne de Bosselshausen que nous avons étudiée par ailleurs pour une période un peu antérieure et qui se situe géographiquement dans une région proche de la plus importante communauté anabaptiste que nous ayons repérée.

TABLEAU 2 - TAUX D'INFECONDITE DEFINITIVE SELON L'AGE POUR CENT
FEMMES OBSERVEES PENDANT 10 ANS

Age	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
Mennonites	0	11,11	15,76	25
Bosselshausen	3	13,6	31,7	66

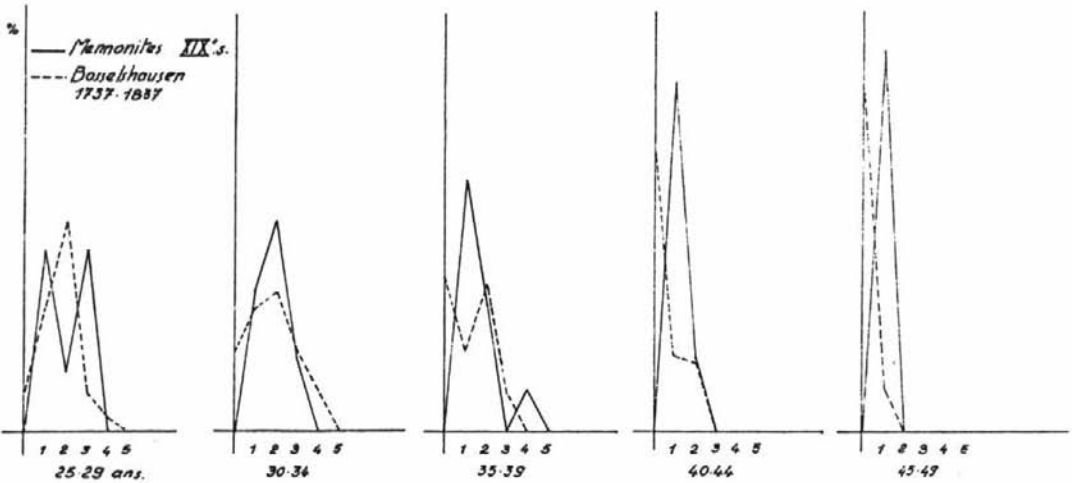


FIGURE 3 - Nombre d'enfants pour 100 femmes de chaque groupes d'âges ayant vécu 5 années d'âges en état de mariage.

IV. CONCLUSION

Ainsi nous avons pu démontrer qu'il était possible, tout au moins dans le cadre de la démographie historique, d'étudier avec assez de précision la fécondité d'une population aussi instable que celle des Anabaptistes-Mennonites d'Alsace au XVIIIe et XIXe siècles. Les résultats peuvent surprendre : malgré un âge au mariage tardif, qui reste à étudier, la fécondité des femmes anabaptistes est importante jusqu'au milieu du XIXe siècle. Plus élevée à tous les âges que celle de la population environnante, elle se prolonge aussi plus longtemps. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une fécondité naturelle qui peut remettre en cause les hypothèses formulées quant aux fécondités de même type observées dans d'autres populations au XVIIIe siècle.